

Réunion: 7 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal: N° 9

Présidence: M. Alain BUCHETON

Présents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Demandes

U 15D1- Match N° 50554.1 FC Nevers 58 2 / RCNCS 1 du 2 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs jouer cette rencontre le 9 novembre.

Demande validée.

U 15D2- Match de classement N° 50865.1 E. Guérigny Urzy 1 / Corbigny 1 du 9 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser et jouer cette rencontre à 10h30 à Corbigny.

Demande validée. Le match retour aura lieu à Guérigny.

### 1.2. Matches de classement U15D2

- E. Guérigny Urzy 1 / Corbigny 1
- Cosnois FC 1 / AFGP 58 2
- Cosne 2 / E. Moulins 1
- SLA 09 1 / SNID 2
- **E. ESN 58 1 / E. NARCY 1 \***
- **E. ESN 58 1 ou E. NARCY 1 / Marzy 1 \***

Dates de rencontre : 9 et 23 novembre (seule possibilité de match remis le 30/11).

**Le vainqueur du match E. ESN / E. NARCY du 9 novembre rencontrera MARZY le 23 novembre. \***

Les autres rencontres sont sous format matchs aller/retour.

En cas d'égalité à l'issue du match retour sur l'ensemble des deux matchs, séance de tir aux buts (la règle du but compte double à l'extérieur ne s'applique pas sur ces matchs).

Rappel : ces matchs de classement permettront d'établir les poules de la 2<sup>ème</sup> phase U15.

### 1.3. Reprogrammation de match

U 18A- Match N° 50484.1 La Charité 1 – SNID 3 du 28 Septembre.

La commission fixe cette rencontre le mercredi 27 novembre à 16h.

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Demandes

U 13D3C- Match N° 50740.1 FC Nevers 58 Fem 3 – E. Narcy / Chaulgnes 2 du 21 Septembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 14 Décembre.

**Demande invalidée. La Commission fixe cette rencontre au mercredi 27 novembre à 15h.**

U 13D1A- Match N° 50664.2 AFGP 58 1 – FC Nevers 58 1 du 9 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 13 novembre à 15h.

Demande validée.

U 13D2A- Match N° 50677.2 Coulanges 1 / FC Nevers 58 2 du 9 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre.

Demande validée.

### 3 – INFOS CLUBS

Suite au protocole d'entente reçu en date du 3 novembre, l'équipe de l'AFGP 58 devient l'E. AFGP 58 / Marzy en U18 D1B

❖ **Pour toute rencontre non jouée à la date de programmation et sans accord de repositionnement.**

1. Afin de pouvoir faire une demande de reprogrammation « FOOTCLUBS » dès le lendemain.
2. Par défaut, la date du 15 juin sera systématiquement attribuée.
3. **LE 15 JUIN ETANT UNE DATE BUTOIR ET NON UNE DATE DE JEU.**

### 4 – ENTENTE ENTERINEE

**U18 :**

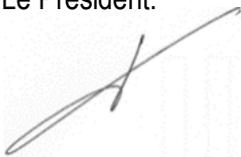
Entente AFGP 58 / Marzy

### 5 – COURRIER

Courriel du club de La Charité désirant inscrire une équipe 2 dans la catégorie U13.

Cette équipe ayant déjà été désengagée lors de la première partie de saison, la commission invite le club à se réengager à l'issue de la phase de brassage.

Le Président.



\*\*\*\*\*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.  
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*